

Visite de M. l'Ambassadeur Ernesto Thalmann
en Pologne
22 au 24 juin 1972

Entretiens du 23 juin 1972

Délégation suisse :

- M. l'Ambassadeur Ernesto THALMANN, Secrétaire général du DPF
- M. l'Ambassadeur Pascal FROCHAUX, Varsovie
- M. l'Ambassadeur Rudolf BINDSCHEDLER, Jurisconsulte du DPF
- M. Edouard BRUNNER, Suppléant du Chef du Secrétariat politique
- M. Karl FRITSCHI, Suppléant du Chef du Service politique Est
- M. Claudio CARATSCH, Premier Secrétaire à Varsovie

Délégation polonaise :

- M. le Vice-Ministre Józef CZYREK, MAE
- M. Stefan STANISZEWSKI, Directeur du Département IV MAE
- M. Józef WIEJACZ, Directeur adjoint du Département d'études et de programmation
- M. Stanisław KAZMIERCZAK, Conseiller au Département IV MAE
- M. Aleksander WOZINAK, Conseiller au Département IV MAE
- M. Ludwik WDOWIK, Interprète

Les entretiens débutent à 10 heures. Ils portent successivement sur les relations bilatérales et sur les questions liées à la sécurité et à la coopération en Europe. Ils prennent fin à 18 h 30.

./.

I. Relations bilatérales

M. Thalmann caractérise les relations entre les deux pays comme très bonnes, marquées par une confiance réciproque. La présente rencontre, comme la visite à Berne du Vice-Ministre polonais M. Willmann, ne manquera pas de renforcer encore ces liens.

Les échanges culturels ont connu une réjouissante expansion dans les deux sens. L'intérêt manifesté quelques jours auparavant à Neuchâtel lors de l'ouverture de l'exposition "Théâtre et Société en Pologne" en est un témoignage éclatant.

Les échanges commerciaux se développent également à l'avantage des deux parties. Si la balance commerciale reste encore déficitaire pour la Pologne, on souhaite cependant vivement, du côté suisse, que des produits polonais en nombre accru puissent se faire une place sur le marché suisse. On souhaite du côté suisse parachever les pourparlers en cours sur le plan commercial et financier, en maintenant une liaison entre les deux accords.

Les journalistes suisses rencontrent, à l'occasion, des difficultés à obtenir un visa polonais. Dans deux cas récents, le Ministre polonais M. Olszowski semble cependant déjà avoir annoncé, à Vienne, que la question serait résolue. A noter que l'un des intéressés a fait savoir qu'il a interrompu ses relations avec "Radio Free Europe".

M. Czyrek se félicite à son tour des bonnes relations réciproques, fondées sur une sympathie traditionnelle entre les deux pays. La Suisse en tant que pays très développé apparaît à la Pologne comme un partenaire apprécié pour une coopération qui peut se développer dans tous les domaines.

Ainsi, de nouvelles perspectives s'ouvrent dans la coopération industrielle déjà entamée d'une façon très positive. Par le commerce traditionnel, qui n'est pas négligé, la Pologne s'efforce de moderniser son industrie. Les négociations en cours ont déjà rapproché les positions et on peut compter qu'elles se termineront avec succès après la période des vacances. La Pologne a mené à terme l'indemnisation pour les biens suisses nationalisés. La balance commerciale défavorable cause ici des soucis; on est cependant conscient que peut-être la Pologne n'est pas assez active sur le marché suisse.

En vue du prochain examen par le GATT de la demande d'accession polonaise, la Pologne demande au gouvernement suisse d'appuyer la demande d'accession complète. Ce problème est très sérieux pour la Pologne dans le contexte de l'élargissement des communautés européennes qui crée de nouvelles difficultés économiques. L'accession au GATT avec droits pleins faciliterait les relations bilatérales avec divers pays.

Sur le plan culturel, les échanges entre les deux pays préfigurent ce que la Conférence européenne sur la sécurité et la coopération devrait réaliser à l'échelle du continent.

Le Sejm (Diète) polonais serait très intéressé par des contacts parlementaires avec la Suisse.

Pour les journalistes, la Pologne est opposée aux restrictions en matière de visas. Plus de 30 journalistes suisses sont venus en Pologne en 1971. L'affaire de Vienne doit être considérée comme un incident. Pendant la visite de M. Nixon, les difficultés de logement ont incité les autorités à restreindre l'octroi de visas. On se félicite de la décision négative

de M. Meier vis-à-vis de "Radio Free Europe". Le Ministre des Affaires étrangères a déjà assuré les deux journalistes suisses qu'à l'avenir ils recevront des visas.

M. Thalmann transmettra aux autorités suisses compétentes la demande de soutien pour les discussions au GATT.

Quant à l'équilibre du commerce bilatéral, on peut se promettre une activation favorable à la Pologne des efforts de l'OSEC qui organisera cette année des rencontres entre industriels suisses et partenaires polonais.

Des rencontres entre parlementaires des deux pays, telles que celle qui avait été envisagée en 1970 par M. Renschler, Conseiller national, seraient souhaitables. Mais on ne peut pas prescrire une telle idée aux parlementaires. L'Union Interparlementaire pourrait fournir le terrain d'une initiative.

M. Thalmann informe son interlocuteur que le nouveau chef de l'Etat-major général suisse, le Commandant de corps Vischer, serait heureux de recevoir la visite en Suisse du chef de l'Etat-major général polonais, en réponse à la visite faite en Pologne par son prédécesseur. M. Czyrek transmettra cette invitation au Général Chocha.

II. Sécurité et coopération européenne

M. Thalmann relève que la Suisse a pris très tôt une attitude positive envers l'idée d'une Conférence européenne à laquelle elle collaborera de manière constructive et active. Les divers problèmes qu'elle soulève doivent être abordés de manière pragmatique, dans la perspective d'une série de conférences successives. Le but marqué à cette activité est la réalisation de la détente en Europe. Les neutres ne désirent d'ailleurs pas constituer un troisième bloc.

M. Czyrek désigne l'attitude polonaise comme optimiste et réaliste. La Conférence entamera un processus de détente nourri par la collaboration et la responsabilité de tous les pays, hors de toute considération de blocs militaires. La ratification des traités de la République fédérale allemande avec l'URSS et la Pologne, les rapports étroits de la France avec ces deux pays et les visites de M. Nixon dans leurs deux capitales ont sensiblement renforcé l'atmosphère de détente et les perspectives de coopération. La Conférence ne devrait pas réaliser moins que ce qu'obtiennent ainsi les pays sur le plan bilatéral, elle doit être un moteur du développement futur.

Sur une question posée, M. Czyrek répond que la perspective d'une consultation entre partenaires du Pacte de Varsovie ne peut pas encore être commentée. Le récent communiqué de l'OTAN après la réunion ministérielle de Bonn ne comporte pas de nouvelles propositions et ne paraît pas appeler de contre-propositions.

M. Thalmann passe à l'examen des préparatifs multilatéraux de la Conférence sur lesquels s'affrontent deux thèses : ou une brève conférence préparatoire fixant les

règles de procédure, ou une conférence préparatoire devant déjà conduire à un large consensus que la véritable Conférence sanctionnerait. La Suisse adopte une position intermédiaire en posant comme objectif à la conférence préparatoire l'établissement d'un ordre du jour détaillé.

M. Czyrek exprime des vues convergentes, tout en estimant que le dialogue bilatéral doit se poursuivre dans la phase préparatoire pour créer les meilleures perspectives de succès. L'établissement de l'ordre du jour sera à lui seul la moitié du succès. Pour y arriver, on espère que divers pays, à un certain stade, présentent leurs opinions sur les problèmes de fond pour fournir une image des possibilités d'entente. Mais la conférence préparatoire ne devrait pas élaborer des décisions finales. La définition des tâches préparatoires dépend elle-même de la conception qu'on se fait de la Conférence de sécurité : doit-elle élaborer une déclaration politique générale ou accepter un système d'obligations réciproques telles que présentées par la déclaration de Prague. On manque d'indications précises du côté de l'OTAN. Si l'ordre du jour est clair, il ne faut pas exclure la préparation de documents de travail.

M. Thalmann poursuit l'examen des procédures à adopter en indiquant la préférence suisse pour des décisions par consensus, évitant pourtant le libre veto d'un seul pays, et assorti d'un système de vote sur des points de procédure à une majorité qualifiée.

M. Czyrek exprime une position semblable. Sur la création de sous-commissions éventuelles, telles que celles proposées du côté français, elles pourraient être utiles si elles accélèrent le travail de la Conférence. Elles devraient recevoir un mandat clair et un délai bref pour achever leur travail.

M. Thalmann soulève la question d'une réunion de parlementaires à Helsinki en novembre, proposée par l'Union Interparlementaire sur suggestion finlandaise. En cas de collision avec la conférence préparatoire, cela pourrait créer des difficultés d'organisation et autres.

M. Czyrek estime au contraire, sur ce point, que toute activité extra-gouvernementale en faveur de la Conférence est utile, pouvant accélérer la détente : l'appui des forces politiques et sociales est une base solide. Si la Finlande est prête à organiser en même temps les deux réunions, la Pologne n'y a aucune objection. La récente réunion des comités sociaux à Bruxelles est considérée ici comme très intéressante.

Sur la question du niveau de la représentation à la Conférence, il faut assurer aux deux Allemagne un niveau protocolaire équivalent, en leur fournissant l'occasion de nommer des représentants plénipotentiaires.

La Pologne estime que la Chine, qui n'est pas présente militairement en Europe et n'y possède pas de liens traditionnels -- contrairement aux Etats-Unis et au Canada -- ne devrait pas participer à la Conférence, pas plus que d'autres pays qui cherchent à lier leurs problèmes à ceux de l'Europe. Les résultats de la Conférence ne comporteront rien de contradictoire avec les intérêts de pays tiers, mais favoriseront au contraire la détente et la sécurité mondiale.

M. Thalmann constate à cet égard que si on élargit le cercle des participants, la Conférence s'alourdit. La Suisse ne souhaite pas non plus une présence d'organisations multilatérales, même si certaines d'entre elles pourraient jouer un rôle dans la mise en oeuvre des résolutions finales, comme la Commission économique pour l'Europe.

M. Czyrek voit une limitation au rôle que pourrait jouer cette organisation d'une part dans la situation discriminée de la RDA dans son sein, d'autre part parce qu'elle relève de l'ONU. La Pologne préférerait voir un éventuel organe à créer par la Conférence assumer la coordination de la coopération économique.

M. Thalmann, passant à l'examen des questions de fond, développe l'idée suisse d'un système de règlement pacifique des différends, contribution constructive à la résolution de la question centrale qui se pose : celle de la renonciation à la force.

M. Bindschedler en expose les modalités théoriques et pratiques.

M. Czyrek rappelle que l'étude de ces problèmes, du côté polonais, avait déjà trouvé un reflet dans les principes pour un traité européen sur la sécurité qui comportait entre autres une modalité d'arbitrage. Ce projet avait été accueilli de manière très sceptique par divers pays occidentaux. On estime ici que l'idée suisse s'appuie sur des mécanismes résultant du système politique actuel. La divergence entre ce système et celui d'un véritable système européen de sécurité et de coopération laisse l'idée suisse suspendue dans un vide. Seul un système d'obligations contraignantes pourra garantir la sécurité.

M. Wiejacz fait ensuite état du résultat d'examens internes de l'idée suisse. Au MAE, on doute des possibilités de réalisation, et l'on craint que la discussion à ce sujet pourrait détourner la Conférence de sujets plus importants. Sur le plan juridique, on exprime des doutes sur l'utilité et la désirabilité du système envisagé. De plus, on ne désire pas que la Conférence crée du droit nouveau.

M. Czyrek soumet cependant d'emblée ces vues négatives à un examen critique : la valeur de l'idée suisse n'est nullement amoindrie par le fait que la Charte de l'ONU prévoit elle-même des modalités de règlement pacifique; une confirmation de ces principes sur le plan européen est importante et utile. Les présentes consultations ne manqueront pas de rapprocher les points de vue. L'idée centrale, du côté polonais, est que si on n'arrive pas à concentrer les discussions actuelles sur les grandes priorités, les efforts respectifs seront divergents. C'est pourquoi la Pologne ne serait pas prête à inscrire l'idée suisse comme point séparé de l'ordre du jour.

M. Czyrek demande encore quelques précisions techniques sur le plan suisse, qui lui sont fournies.

M. Thalmann exprime la conviction que tout système de sécurité doit comporter des normes fixées et des mécanismes de règlement. Il désire en outre recevoir des informations plus détaillées sur les vues polonaises quant au système de sécurité mentionné.

M. Czyrek y voit le moyen d'assurer une même sécurité pour tous les Etats européens. Il s'appuie sur la coopération, créatrice de confiance. Il est difficile de mettre ce contenu dans une forme explicite : la tentative polonaise de formuler cette conception était une tentative plutôt qu'une solution idéale. En fait, le principe de la renonciation à la force doit s'appuyer sur d'autres obligations excluant le recours à la force, telles que : l'inviolabilité des frontières, l'intégrité territoriale, la souveraineté, la non-immixtion, le règlement pacifique des différends.

M. Thalmann constate qu'un tel système ne peut exclure l'apparition de nouveaux conflits, ni renoncer aux mécanismes pour les résoudre. Certes, la coopération cimenter la sécurité mais elle ne la garantit pas. Faute de mécanismes autonomes, les Etats européens seraient toujours ramenés au Conseil de Sécurité en cas de conflit.

D'un autre côté, il serait intéressant d'entendre les opinions de la partie polonaise quant aux aspects militaires de la Sécurité. En Suisse, on en retient deux aspects intéressants : soit la proposition OTAN des "confidence - building measures" et les MBFR. Ces pourparlers pourraient-ils être menés parallèlement avec la Conférence européenne. La Suisse n'est pas directement touchée par ces perspectives, mais la question peut avoir de l'importance pour le déroulement de la Conférence.

M. Czyrek - L'histoire, dans cette matière, a donné raison à la Pologne qui a toujours mis au premier plan les aspects militaires de la sécurité. Un premier pas a été fait par l'accord de non-prolifération -- bien que la République fédérale allemande ne l'ait pas encore ratifié. On estime actuellement ici que la Conférence ne doit pas être surchargée en y incluant ces questions, mais qu'elle pourra s'y référer et qu'elle donnera naissance à des impulsions positives. Il n'y aura pas de point spécial à l'ordre du jour. La question devrait être traitée au sein de la Commission du désarmement à Genève. Ces modalités ont trouvé une approbation générale, aussi au sein de l'OTAN.

Les récentes visites de M. Nixon ont aussi ouvert des perspectives, importantes pour la Pologne, quant à une réduction des troupes en Europe centrale. En fait, les positions à l'Est et à l'Ouest sont plus proches qu'il n'y paraît.

M. Thalmann évoque ensuite la coopération culturelle, qui doit créer une interpénétration réciproque mais pas toucher la sécurité intérieure.

M. Czyrek y voit, comme la France, un moyen de régler concrètement des problèmes précis. La Pologne mène d'ailleurs déjà une politique de visas libérale, pratique une ouverture sur l'échange littéraire et artistique. La coopération culturelle doit, entre autres, faire disparaître des restes de la guerre froide tels que "Radio Free Europe", en somme, établir des normes de cohabitation entre idéologies divergentes.

Concluant les entretiens, il se félicite de l'ouverture d'esprit qui les a caractérisés. L'effort commun pour trouver des points d'accord est une excellente prémisse pour les contacts futurs.



AMBASSADE DE SUISSE
EN POLOGNE

VARSOVIE 10, le 29 juin 1972
Aleje Ujazdowskie 27

Réf.: 101.0 - CA/ap

Monsieur l'Ambassadeur
Ernesto T h a l m a n n
Secrétaire général du Département
politique fédéral

3003 B e r n e

Monsieur le Secrétaire général,

./.
Vous voudrez bien trouver sous ce pli les minutes des entretiens que vous avez eus à Varsovie avec le Vice-Ministre des Affaires étrangères, M. Jozef CZYREK.

Ne disposant pas ici d'un appareil de multocopie, je vous adresse ce texte dactylographié.

Je saisis cette occasion pour vous redire le plaisir que j'ai eu à vous rencontrer à Varsovie et l'intérêt que j'ai eu à assister à vos rencontres avec la délégation polonaise.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chargé d'affaires de Suisse a.i. :

C. Caratub

Annexes :

Minutes des entretiens du 23.6.72 (en 3 exemplaires) +
programme de séjour (en 3 exemplaires)